

## Une nette augmentation des visas long séjour pour motifs économiques

Myria, le Centre fédéral Migration sort son rapport annuel *La migration en chiffres et en droits 2023* en plusieurs cahiers thématiques. Le premier à paraître est *Accès au territoire*. Dans celui-ci, Myria présente les principaux chiffres clés : les visas court et long séjour ainsi que les différents motifs et nationalités qui se sont démarqués en 2022.

### Des évolutions des demandes de visas court et long séjour contrastées

Après deux années fortement marquées par les restrictions de voyage qui en ont découlé, 2022 donne des indications intéressantes sur l'accès au territoire belge dans le cadre d'une année « post-pandémie ».

Alors que le nombre de demandes de visas court séjour (visas C) est en nette augmentation en 2022 par rapport à 2020 et 2021, il reste cependant inférieur aux années antérieures à la pandémie. Le nombre de demandes de visas long séjour (visas D) est quant à lui en augmentation et ce, depuis 2020. Il a d'ailleurs atteint un niveau plus élevé que ce qui était observé avant le début de la crise sanitaire.

### Les visas court séjour accordés pour motifs économiques, étudiants et pour le tourisme plus bas qu'avant la pandémie

Avec 45% de visas court séjour accordés en moins entre 2019 et 2022 pour le tourisme et 34% de moins pour les étudiants et les motifs économiques, ces deux catégories n'ont pas retrouvé le niveau d'avant la pandémie. Par contre, en 2022, le nombre de visas C accordés pour des raisons familiales est revenu à un nombre proche de ce qui était observé avant la crise de la Covid-19. Les principaux bénéficiaires de ces visas court séjour sont des Indiens et des Marocains.

### Les visas long séjour accordés pour des raisons économiques en nette augmentation

En 2022, toutes nationalités confondues, une majorité (43%) des visas long séjour concernaient des migrations familiales. Les migrations étudiantes sont en deuxième position, suivies des migrations économiques. Ces dernières sont en nette augmentation depuis 2021 (2.500 visas accordés en plus). Trois nationalités se distinguent clairement à cet égard : les Turcs, les Marocains et les Tunisiens dont les visas D accordés ont quasiment doublé entre 2021 et 2022.

### Le motif humanitaire essuie le plus de refus

En 2022, 43% des visas court séjour pour raisons humanitaires ou médicales ont été refusés et 44% pour les visas long séjour pour motifs humanitaires. Tous visas confondus, il s'agit de la catégorie pour laquelle les refus de visa sont les plus fréquents.

[Téléchargez la publication](#), disponible sur [le site web de Myria](#).

### Contact presse

FR: [Mathilde de Kerchove](#) • 0473 41 55 10 • [mathilde.dekerchove@myria.be](mailto:mathilde.dekerchove@myria.be)

NL: [Joris Delporte](#) • 0468 01 65 45 • [joris.delporte@myria.be](mailto:joris.delporte@myria.be)